

**Zeitschrift:** Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport

**Herausgeber:** École fédérale de sport de Macolin

**Band:** 46 (1989)

**Heft:** 6

**Artikel:** L'"ASVZ" est-elle une association sportive comme tant d'autres? : La plus grande institution sportive universitaire de Suisse fête ses 50 ans d'existence

**Autor:** Hotz, Arturo

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-998671>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.09.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## L'«ASVZ» est-elle une association sportive comme tant d'autres?

### La plus grande institution sportive universitaire de Suisse fête ses 50 ans d'existence

Arturo Hotz

Traduction: Paule Valiquer

*Cet article ne peut certes pas intéresser l'ensemble des lecteurs de MACOLIN. Mais ceux qui sont en relations directes ou indirectes avec les sports universitaires et également ceux qui sont engagés au sein d'une association sportive y trouveront un sujet de réflexion. Et puis, en le publiant, nous rendons aussi hommage à un travail de pionniers, à des personnes qui ont eu le courage et l'audace d'entreprendre quelque chose quand il le fallait et en s'appuyant sur ce qu'il y a de plus solide: l'enthousiasme! (Y.J.)*

L'«ASVZ», ou «Akademischer Sportverband Zürich» (Association sportive universitaire zurichoise) présente bien des particularités, et cela non pas en raison de son caractère universitaire et, partant, de l'élite à laquelle elle pourrait s'adresser. Non, sa spécificité réside avant tout dans l'extraordinaire richesse de son programme d'activités. Ceci me pousse à demander s'il existe, en Suisse, une autre association en mesure d'offrir, dans une seule et même ville, plus de soixante spécialités sportives, quatre installations décentralisées et admirablement équipées, dix maîtres de sport occupés à plein temps et plus de quatre cents moniteurs. Non, sans doute! L'ASVZ est la seule institution à pouvoir assurer, même pendant les vacances semestrielles, un choix d'activités sportives presque illimité aux quelque 30 000 étudiantes et étudiants de l'Université et de l'Ecole polytechnique fédérale (EPF). C'est donc à juste titre que le professeur H. Hugli, président de l'ASVZ écrit, dans la brochure du semestre d'été 1989: «Partie de débuts fort modestes, l'ASVZ s'est développée en une organisation sportive qui n'a pas son pareil dans les autres universités européennes.»

Notre objectif consiste toutefois non pas à lui trouver un équivalent sur le Vieux Continent, mais à jeter un regard derrière ses coulisses.

### Débuts modestes, personnalités marquantes

A vrai dire, comme c'est si souvent le cas dans l'histoire, les fondateurs zurichoises de l'ASVZ n'avaient pas, eux non plus, l'intention délibérée de «poser un jalon historique» voici un demi-siècle. La création de sociétés ou d'associations résulte bien davantage d'efforts soutenus déployés en vue d'améliorer une situation pas très heureuse, à un certain moment et dans un endroit déterminé. Ainsi, à l'instar des habitants de la Suisse primitive qui, en 1291, n'avaient pas nourri le dessein de créer la Confédération au cœur de l'Europe, les quelques personnalités zurichoises qui, il y a cinquante ans, se sont penchées sur l'avenir du sport universitaire, avaient tout aussi peu prémédité



Deux personnages qui ont marqué l'histoire de l'ASVZ: Carl Schneiter (à gauche) et Walter Hiemeyer, décédé en 1982.

de jeter une fois pour toutes les bases décisives d'une institution sportive universitaire d'importance européenne.

En dépit des «débuts modestes» dont fait état le professeur H. Hugli, l'ASVZ se fixa d'emblée des objectifs bien précis. Ce qui frappe aussi, dans le procès-verbal de l'assemblée constitutive, c'est l'étonnante palette de personnalités marquantes réunies pour la circonstance. En effet, le 23 juin 1939, les onze Messieurs suivants se rencontrèrent dans la salle 16b de l'EPF de Zurich sous la présidence de l'ingénieur U. Büttikofer (président de la Commission des installations sportives):

- le professeur A. Rohn, président du Conseil des Ecoles polytechniques fédérales
- M.K. Hafner, conseiller d'Etat du canton de Zurich (Direction de l'instruction publique)
- le colonel Stirnemann, membre du Conseil de ville de Zurich
- M. H. Bosshardt, secrétaire du Conseil des Ecoles polytechniques fédérales
- MM. Schläpfer (EPF), von Drelli (Uni) et von Arx (Uni), représentant les étudiants
- les délégués de la Commission des sports universitaires, dont MM. Stäubli (président), Schneiter, Meyer et Höchli.

Figurait, en tête de l'ordre du jour, le libellé définitif du projet des statuts du 12 janvier 1939; et M. Stäubli, rédacteur du procès-verbal, de résumer ici en termes laconiques: «Les statuts ainsi mis au point sont adoptés, sous réserve de l'approbation des autorités, selon l'article 15. De la sorte, l'ASVZ est formellement créée.»

### Prémices et prémisses

Hans Bosshardt (1901-1973) fut élu premier président de l'ASVZ; selon les statuts, il représentait le Conseil des Ecoles polytechniques fédérales dont il était le secrétaire (1930-1966). A ses côtés, le colonel Stirnemann, représentant de la ville de Zurich, exerçait les fonctions de vice-président; A. von Arx, représentant des étudiants de l'Université de Zurich, fut choisi comme greffier, tandis que D. Schläpfer, délégué du Conseil des Ecoles polytechniques fédérales, était désigné en qualité de trésorier. Quant à M. Scheuermann (se-

crétaire de la Direction de l'instruction publique), il prit sur lui la représentation du canton de Zurich prévue par les statuts, en œuvrant simultanément comme *assesseur* du premier Comité de direction de l'ASVZ.

A peine constitué, le Comité directeur prit, dès la fin du semestre (18 juillet 1939), le «taureau par les cornes» (vertu universitaire oblige!), en réglant d'abord les questions financières (les frais administratifs sont couverts par l'ASVZ au moyen de la contribution collective des étudiants) pour retourner ensuite à la préoccupation majeure: le projet de construction d'installations sportives universitaires à l'Allmend de Fluntern. L'ancienne Commission des installations sportives représente sans conteste l'une des deux sources vives de la création de l'ASVZ. En effet, s'il est vrai que la Commission des sports universitaires s'attachait à offrir un solide programme d'activités sportives aux étudiants zurichois (on parlait alors de «pratique sportive universitaire» ou de «gymnastique estudiantine»), la Commission des installations misait, elle, sur la création de l'infrastructure nécessaire à cette fin. Or, pour la réalisation fructueuse de ces objectifs concrets qui, avant la création de l'ASVZ, figuraient au centre des préoccupations des deux commissions précitées, il fallait un groupe de promoteurs ayant un accès certain à l'arène politique. Il s'ensuivit, en fin de compte, une *fusion* des deux commissions.

De leur côté, les pères fondateurs de l'ASVZ surent, adroitement, intégrer celle-ci à la scène politique et lui conférer des assises dans la politique universitaire.

On comprend mieux, dès lors, pourquoi le Conseil des Ecoles polytechniques fédérales, la Direction de l'instruction publique du canton de Zurich et le Conseil de ville zurichois se devaient d'être représentés au sein du comité directeur de l'ASVZ, en sus des délégués des étudiants des deux Hautes écoles. Tout au long des cinquante années d'histoire de l'ASVZ, on retrouve d'ailleurs, présente comme un fil d'Ariane, la poursuite des deux objectifs concrets dont il a été question plus haut: optimiser le programme d'activités sportives et, en corollaire immédiat, créer et améliorer les installations sportives universitaires, avec toutes les répercussions qui s'ensuivent sur le plan de l'emploi.

## L'ASVZ vue sous l'angle de l'histoire du sport

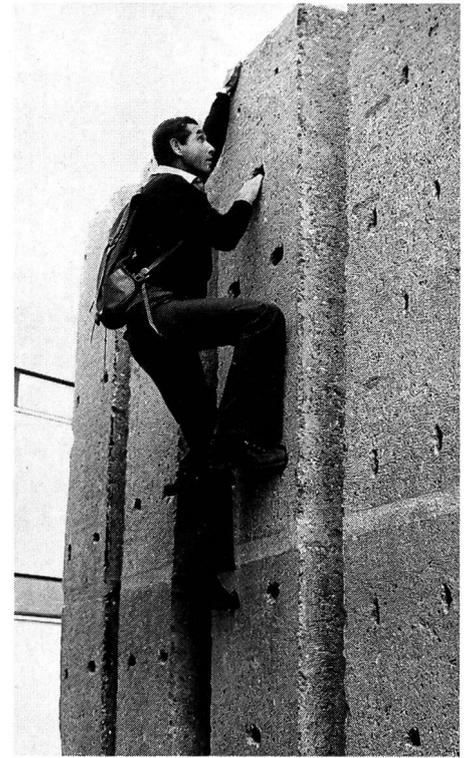
Pour un historien du sport, il est très important d'étudier de quelle manière, en ce demi-siècle écoulé, l'ASVZ a évolué en fonction d'une approche modi-

fiée face au sport, et la manière dont ce dernier occupe une place toujours plus grande dans notre vie sociale. Au fil des ans, l'offre traditionnelle des spécialités sportives s'est, par ailleurs, transformée au niveau structurel, même dans le domaine du sport universitaire suivant, par là, le signe des temps; elle a, en parallèle, été substantiellement élargie. Le cas de l'ASVZ devient, dès lors, *exemplaire* pour illustrer la dynamique extraordinaire qui caractérise l'évolution du sport en Suisse.

## Exemple d'une organisation moderne

Les structures et la conception actuelles de l'ASVZ portent largement l'empreinte d'Urs F. Freudiger, l'homme qui se trouve, aujourd'hui, à la tête de l'Association. C'est lui qui reprit la direction voici 13 ans ralayant, ce faisant, l'infatigable Karl Schneider, l'«homme de la première heure». Ce changement à la direction coïncida avec une période de très forte expansion. Jusqu'au milieu des années soixante, l'ASVZ avait gardé une allure de grande famille sportive à dimensions raisonnables. Or, le nombre des étudiants n'a cessé de croître depuis, régulièrement et sans à-coups, ce qui obligea l'ASVZ à adapter son offre aux besoins et aux nouvelles données de la situation.

Ce n'est qu'après 1964, donc au cours de la seconde «mi-temps» de son histoire, que débutèrent pour l'ASVZ cette évolution dynamique et cette transformation à différents égards, à l'instar de ce qui se passa dans d'autres domaines à la même époque. Dès la deuxième moitié des années quarantevingts, une (*ré*)organisation fondamentale de l'ASVZ devint impérative, et on

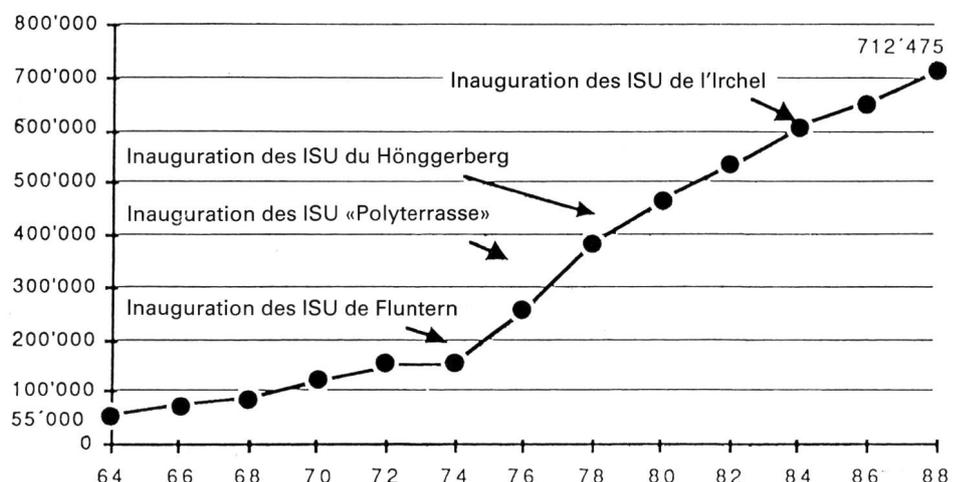


Urs Freudiger, l'«homme tombé du ciel», inaugure le mur d'escalade des ISU de Fluntern.

peut, par après, parler d'Urs Freudiger comme de l'«homme tombé du ciel»! En effet, en coopération étroite avec le comité directeur du moment et avec le soutien de toute son équipe de collaborateurs qualifiés, il parvint à couler l'institution sportive universitaire de Zurich dans le moule d'une *entreprise moderne de services*.

Voici quelques précisions à ce sujet: l'ASVZ a pour *mission* principale – elle lui a été confiée tant par la Confédération que par le canton – d'«encourager, sur une base volontaire, la pratique du sport à l'EPFZ et à l'Université de Zu-

## Nombre de participants durant ces 25 dernières années



Ce graphique montre la corrélation très nette entre les nouvelles installations sportives universitaires (ISU) et le nombre des participants.



Au chapitre des activités organisées par l'ASVZ: fitness en musique dans la grande salle des ISU «Polyterrasse»...

rich». Dans ce contexte, l'Association se doit, par ailleurs, de «déployer tous ses efforts» pour:

- organiser une pratique du sport et des jeux aussi variée que possible;
- offrir la possibilité d'un entraînement individuel;
- créer, à cette fin, les conditions nécessaires par la mise sur pied et l'exploitation d'installations ad hoc.

Ces hautes exigences sont, depuis des années, mises en pratique avec succès dans le cadre de *lignes directrices* esquissées à grands traits. Celui qui se penche plus en détail sur les objectifs cités ci-devant constatera aisément que lesdites lignes directrices pourraient bien servir d'*exemple* à bon nombre d'autres associations sportives, à quelques rares retouches près peut-être. En effet, les associations engagées dans le sport populaire ne devraient-elles pas toutes comprendre leurs efforts en tant que «contributions au service de la santé»? Et ne pourraient-elles pas chacune concevoir leur programme (aussi riche que possible) d'activités sportives comme un *encouragement*:

- «à un comportement social
- à une occupation rationnelle des loisirs
- à une activité sportive durable
- à une amélioration de la qualité de vie?»

Le sport suisse ne manque-t-il pas d'associations, qui, suivant l'exemple de l'ASVZ, ne cantonnent pas leurs objectifs au seul domaine du sport de haut niveau, mais souhaitent aussi les appliquer au sport populaire? Les lignes directrices de l'ASVZ prévoient, en outre, que l'institution sportive universitaire de Zurich serve simultanément d'«association, de lieu de perfectionnement et d'institution». Cette no-

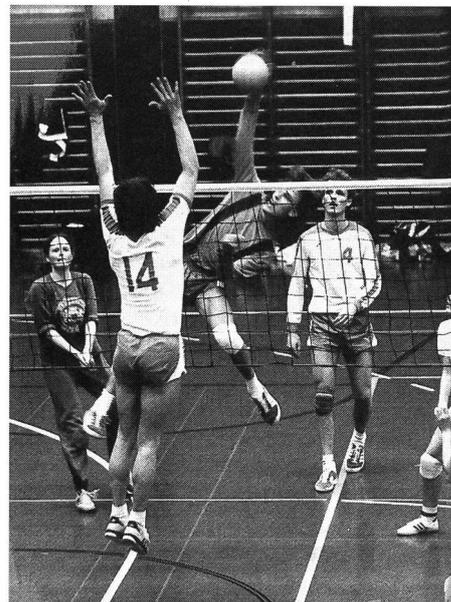
ble tâche, en particulier pour ce qui touche au perfectionnement, figurerait sans doute, elle aussi, en bonne place dans n'importe quelle directive d'association. Il s'ensuit que, compte tenu de leur *caractère universel*, ces idées directrices de l'ASVZ mériteraient un examen approfondi et sérieux, même si, dans différents domaines, on ne saurait tout bonnement comparer l'ASVZ à une quelconque association sportive suisse. Elle ne doit nourrir aucune crainte, par exemple, quant au recrutement de nouveaux membres (pratiquant le sport!), ce qui, en termes positifs, revient à dire qu'il n'y a vraisemblablement jamais de manque d'affluence partout là où existe un programme d'activités riche et dirigé par des personnes compétentes!

### L'ASVZ et les nouvelles tendances

Certes, les lignes directrices stipulent que l'ASVZ «ne devrait jamais cesser de s'engager en faveur d'une pratique des sports de qualité, sur une base volontaire», mais elles ne définissent nulle part dans quelle mesure le sport doit être diversifié ou quelle discipline est plus particulièrement «de qualité». Ce qui est significatif, voire typique de l'attitude positive sans faille des dirigeants de l'ASVZ face aux nouveautés, ce sont les critères d'après lesquels, en vertu d'une réglementation «interne», de *nouvelles disciplines* peuvent être insérées dans le programme des activités sportives. En l'occurrence, il s'agit d'établir avant tout dans quelle mesure une nouvelle activité est «souhaitable», et cela à partir des questions suivantes: cette discipline est-elle conforme aux objectifs de l'institution? Dans quelle mesure est-elle souhaitable sur le plan général du sport? Se prête-t-elle aussi à la pratique volontaire par les étudiants?

Pour évaluer la nécessité de son introduction, on pourra encore analyser le fait de savoir si la nouvelle discipline traduit un besoin généralisé, si elle apparaît dans les résultats de sondage ou si elle est portée par un courant de mode, voire une tendance passagère; le cas échéant, la tentative de l'introduire pourra n'être que temporaire. Sous réserve que la somme de travail liée aux aspects techniques et administratifs, ainsi que la charge financière restent dans des limites acceptables, c'est cette réglementation qui permet à l'ASVZ de «toujours garder la balle dans son camp». Cette caractéristique est un de ses labels de qualité et elle transforme l'Association en porte-drapeau de sports nouveaux. Ainsi, si elle devait décider d'insérer la «danse du ventre» dans son programme, il lui importerait moins de savoir combien de temps cette discipline a des chances de «durer» que d'établir si, dans ce domaine encore, l'Association serait apte à remplir sa mission, en permettant notamment aux étudiants de se rapprocher un tant soit peu de l'objectif énoncé ci-devant, à savoir «améliorer la qualité de leur vie».

L'ASVZ commémore le 50e anniversaire de sa fondation; or, si on la compare à d'autres associations sportives de Suisse, ce serait lui faire injure que de la qualifier de «vieille dame». On peut donc souhaiter que sa jeunesse d'esprit, son élan et son courage d'innover sans jamais baisser les bras, ainsi que sa direction exemplairement efficace puisque fondée sur les principes modernes de gestion, puissent faire tâche d'huile parmi un nombre maximum d'associations. Ce n'est qu'alors que l'on pourra répondre «oui», l'ASVZ est une association comme tant d'autres! ■



... et la «Nuit de volleyball».